



Prime precarité contrat cdd saisonnier

Par **olivier76**, le **21/06/2012** à **20:07**

Bonjour,

depuis 6 ans je travaille avec le même employeur en tant que chef de base nautique.

Cette année mon contrat n'a pas été renouvelé sans aucune raison précisée.

Est- il possible de bénéficier de la prime de précarité (même si j'ai un contrat saisonnier) car cela fait plus de 5 ans que je travaille pour le même employeur ?

Merci de votre réponse

Par **edith1034**, le **22/06/2012** à **09:17**

NON C'EST UN CDD DIT D'USAGE

voir en bas de page les neuf cas où il n'y a pas de prime de précarité

<http://www.fbls.net/cdddroit.htm>

Par **vicenet**, le **22/06/2012** à **09:35**

Voilà Olivier, Édith vous a tout dit... ou presque! Plus ludique et plus informatif, je vous invite à visionner la vidéo suivante:

<http://gregorydamy.niceavocats.fr/index.php/fr/video/75-droit-du-travail/340-combien-de-cdd->

peut-on-cumuler-

Votre CDD, pour d'"usage" qu'il est, correspond bien aux centres de loisirs et de vacances...?!